

## Carrel Lin Détergent universel à base de savons

Mélange de plusieurs savons naturels destiné plus particulièrement au nettoyage des sols durs et poreux. Utilisation manuelle ou mécanique. Très concentré, il est particulièrement économique. Sa mise en œuvre est aisée. Produit possédant le label écologique de l'union Européenne accordé aux produits qui satisfont aux exigences environnementales.

### Mode d'emploi

A l'aide de l'appareil doseur ou tube doseur, doser à 1,5% (pour des surfaces normalement sales), soit 1 dose de 25 ml + 1 dose de 50ml pour un seau de 5L, donc avec le venturi jaune/gicleur bleu vif.  
Sur un sol faiblement encrassé, doser le produit à 1% soit 50 ml pour un seau de 5L, donc avec le venturi jaune/gicleur jaune. Inutile de rincer.  
Appliquer le dosage le plus juste et la température la plus basse recommandée, soit 20°C, afin de faire baisser autant que possible la consommation d'énergie et d'eau et de réduire la pollution de l'eau.

### Conditionnements

carton de 4 bidons de 5L.  
ecopack de 5L.

### Données techniques

- ▶ Aspect : liquide limpide jaune
- ▶ pH 10,4 - 11,4
- ▶ Densité : 0,99 - 1,01

### Précautions

Produit réservé à un usage professionnel.  
Éviter les projections oculaires.  
Recycler ou éliminer l'emballage conformément aux législations en vigueur.

### Sécurité selon FDS

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### Stockage

Stocker à l'abri du gel.

Formule déposée au centre Antipoison France :  
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail.

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

20.01.2020 Ind. 14 ■

